

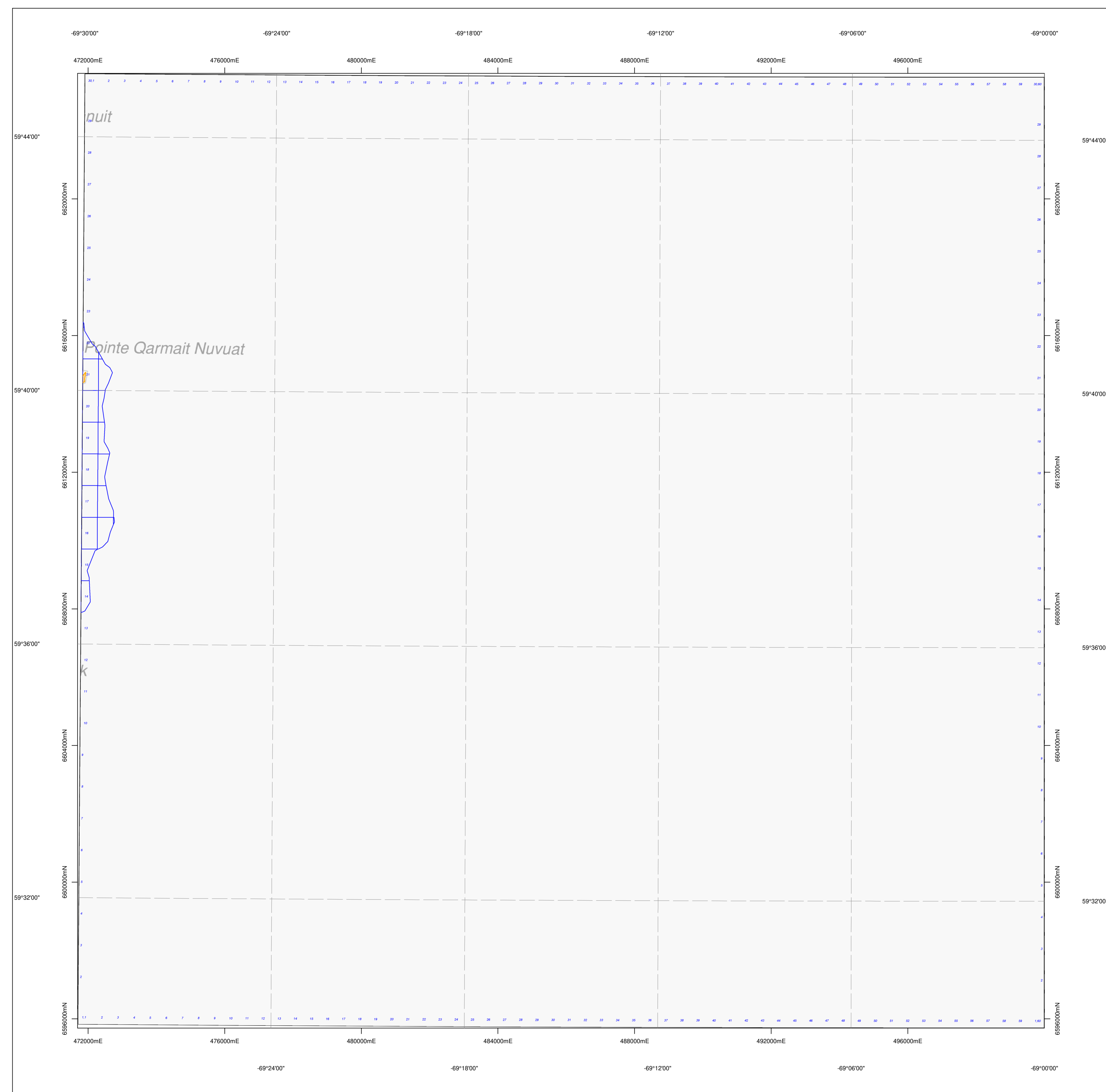
24N11

24N11

Légende

**Carte des titres miniers**

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé



**Substance extraite**

A-Argent	G-Craie	O-Oxygène	U-Autres
B-Sable de silice	I-Indonémité	P-Pierre concassée	X-Calcite
C-Calcite	T-Terrain pauvre	R-Résidu minier trié	
E-Pierre dimensionnelle	M-Moraine	S-Sable	
F-Minéraux de silice	N-Terre noire	T-Toute	

**Statut du site d'extraction**  
 O- Ouvert sous conditions    C- Ouvert    F- Fermé    N- Non autorisé    T- En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleahsh, Nutsahkuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 30°57' avec une variation annuelle décroissante de 11,0".

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 19

49°30'00" Coordonnée géographique  
 484000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

**Echelle 1:50 000**

1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24N10	24N11
24N12	24N13
24N14	24N15

Échelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24N10	24N11
24N12	24N13
24N14	24N15

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de QESTM  
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/estm.asp>

Carte de titres miniers mise à jour le 2021-12-16

**Énergie et Ressources naturelles Québec**